

SELARL Laurent DUBOIS & Fleur FONTAINE
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES
23 Avenue Paul Vaillant Couturier
B.P. 20
93423 VILLEPINTE CEDEX
TEL. 01.49.36.10.01.
FAX. 01.49.36.15.56.
www.dubois-huissier-93.com

SECOND ORIGINAL

PROCES-VERBAL DE CONSTAT DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT
Et le VINGT DEUX JUILLET

A LA REQUETE DU :

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES RESIDENCE LES PEUPLIERS 12/16 AVENUE DE LA DIVISON LECLERC 93350 LE BOURGET représenté par son syndic la SARL GESTION IMMOBILIERE DUBOURG, au capital de 20.000 euros, immatriculée au RCS BOBIGNY sous le n° 503 665 523 dont le siège social est 1 Mail Gallieni 93160 NOISY LE GRAND, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié audit siège en cette qualité

LESQUELS ME DECLARENT :

Qu'un commandement de payer valant saisie immobilière a été signifié à

Que celui-ci est resté vain.

Que dans le cadre de la procédure de saisie immobilière, il est dans l'intérêt du syndicat des copropriétaires de faire procéder à la description du bien immobilier par le Ministère d'un Huissier de Justice pour servir et valoir ce que de droit.

Que je suis requis à cet effet.

C'est pourquoi,

Constat dressé le 22-07-2020 par Maître DUBOIS



DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je soussigné, Maître Laurent DUBOIS, Huissier de justice associé, membre de la SELARL DUBOIS-FONTAINE, 23 avenue Paul Vaillant Couturier 93420 VILLEPINTE,

Me suis transporté ce jour VINGT DEUX JUILLET DEUX MILLE VINGT à LE BOURGET (93350), 16 Bis Avenue de la Division Leclerc 7è étage porte droite face ascenseur et là étant à 09 Heures 30, en présence de Madame ARAVINTHAN, j'ai procédé aux constatations suivantes :

I - CONDITIONS D'OCCUPATION

Ce logement appartenant à _____, est occupé par _____ son épouse et leurs trois enfants âgés de 15, 12 et 10 ans.

Il s'agit donc d'un propriétaire occupant.

Monsieur _____ m'indique que le montant trimestriel des charges est de : 1250,00 Euros, comprenant l'eau et le chauffage collectif.

Il m'indique qu'il n'existe pas de gardien dans la résidence.

II - PARTIES COMMUNES

Nous accédons à l'immeuble par un premier portillon sur rue, muni d'un pass Vigik, mais en accès libre.

Puis, une seconde porte est présente permettant d'accéder au hall de l'immeuble, laquelle est munie d'un interphone et d'un pass Vigik.

Je constate que l'interphone fonctionne.

Je constate que l'immeuble de construction des années 1960 est ancien, entretenu, mais montrant des dégradations.

Hall d'entrée :

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les murs sont recouverts d'une peinture, ancienne et encrassée.

Je constate que les boites aux lettres sont en bon état.



Une seconde porte permet d'accéder du hall à l'ascenseur.

Accès ascenseur :

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les murs sont recouverts d'une peinture, encrassée.

Je constate que l'ascenseur est en bon état et fonctionne.

Palier du 7^{ème} étage :

Je constate que les revêtements du sol et des murs sont anciens.

La porte de l'appartement est située en partie droite sur le mur face.

III - DESCRIPTION DE L'APPARTEMENT

Cet appartement est situé au 7^{ème} étage face droite.

ENTREE :

Le sol est habillé d'un parquet ancien, montrant quelques rayures.

Les murs et le plafond sont recouverts d'une peinture, en bon état.

Cette entrée dessert à gauche ; la cuisine, la pièce principale ouvrant sur une salle à manger, en face ; une porte ouvrant sur un couloir desservant ; les pièces humides, une chambre et la salle à manger, à droite ; deux pièces ouvrant sur un dégagement et une chambre.

CUISINE (1^{ère} pièce gauche) :

Le sol est habillé d'un revêtement thermoplastique, ancien.

Les murs et le plafond sont recouverts d'une peinture.

Il s'agit d'une cuisine équipée, dont les meubles sont vétustes.

La pièce est éclairée par une fenêtre, double vitrage, en bon état.

SALON/SALLE A MANGER (2^{ème} porte gauche) :

Le sol est habillé d'un parquet, délavé.



Les murs et le plafond sont recouverts d'une peinture, en bon état.
La pièce est éclairée par des fenêtres, double vitrage, en bon état.
Dans le salon, une baie vitrée est présente, ouvrant sur un petit balcon.

Dans la salle à manger, le parquet au sol est vétuste.
Les murs et le plafond sont recouverts d'une peinture, en bon état.
La pièce est éclairée par une fenêtre, double vitrage, en bon état.

DEGAGEMENT (1^{ère} porte droite) :

Le sol est recouvert d'un parquet, en bon état.
Les murs sont recouverts d'une toile de verre peinte, ancienne.

SALLE D'EAU (à droite dans le dégagement) :

Je note la présence d'un lavabo et d'un carré de douche.
Le sol est habillé d'un carrelage.
Les murs sont doublés de carreaux de faïence, anciens.
Les murs sont recouverts d'une peinture, ancienne.
Le plafond est recouvert d'une peinture, ancienne.

CHAMBRE (porte face dans le dégagement) :

Le sol est recouvert d'un parquet flottant.
Les murs et le plafond sont recouverts d'une peinture, ne présentant pas de dégradation particulière.
La pièce est éclairée par une fenêtre, double vitrage, dont la poignée est cassée.

CHAMBRE (2^{ème} porte droite dans l'entrée) :

Le sol est recouvert d'un parquet flottant.
Les murs sont recouverts d'un papier peint, arraché.
Le plafond est recouvert d'une peinture, ternie.
La pièce est éclairée par une fenêtre, double vitrage.

COULOIR (porte face dans l'entrée desservant à gauche ; la salle à manger, porte face gauche ; un WC, porte face droite ; une salle de bains ; porte droite une chambre) :

Le sol est recouvert d'un parquet, ancien et rayé.

Je note la présence de deux placards en partie gauche et droite.

Les murs et le plafond sont recouverts d'une peinture, ancienne.

La première porte gauche ouvre sur la salle à manger, sus décrite.

TOILETTE (porte face gauche dans le couloir) :

Le sol est recouvert d'un carrelage, ancien.

Les murs et le plafond sont recouverts d'une peinture, ternie.

SALLE DE BAINS :

Le sol est recouvert d'un parquet flottant, dégradé et décollé.

Les murs et le plafond sont recouverts d'une peinture, en bon état.

Je note la présence d'une baignoire, d'un lavabo et d'un bidet.

CHAMBRE (porte droite) :

Le sol est recouvert d'un parquet flottant, ancien.

Les murs et le plafond sont recouverts d'une peinture, en bon état.

Le mur droit est habillé de lambris, ancien.

La pièce est éclairée par une fenêtre, simple vitrage.

NIVEAU -1 -CAVE :

Cette cave est située à proximité face de la cave n° 145.

Je constate que la porte est dégradée en partie haute la tôle est tordue.

Je note que le sol, les murs et le plafond sont bruts de béton.

Je constate que cette cave est fortement encombrée.

PARKING - PLACE N°86 :

Ce parking est situé à l'extérieur en surface, et non clos.

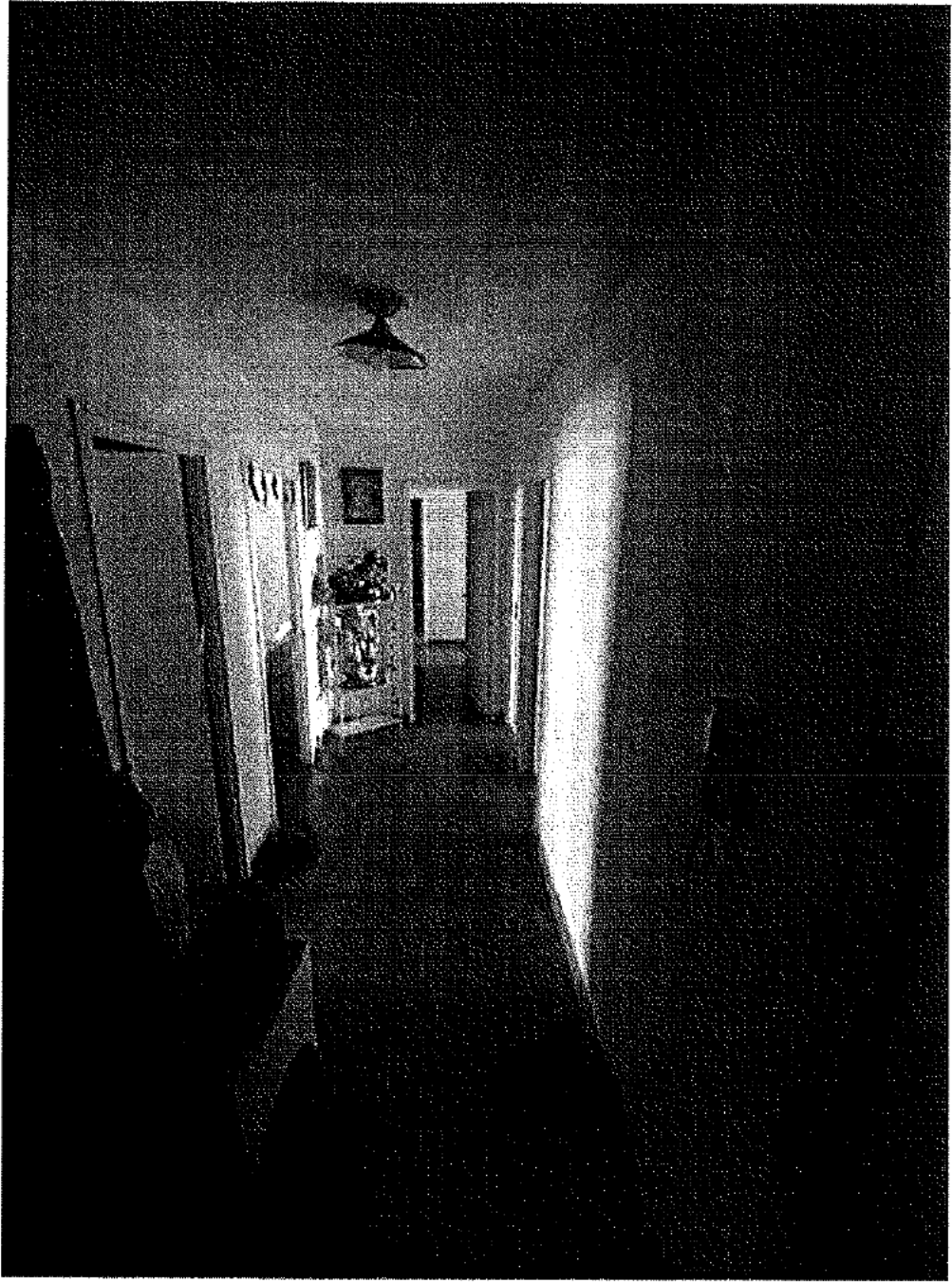
Je constate que cette place de parking est encrassée.

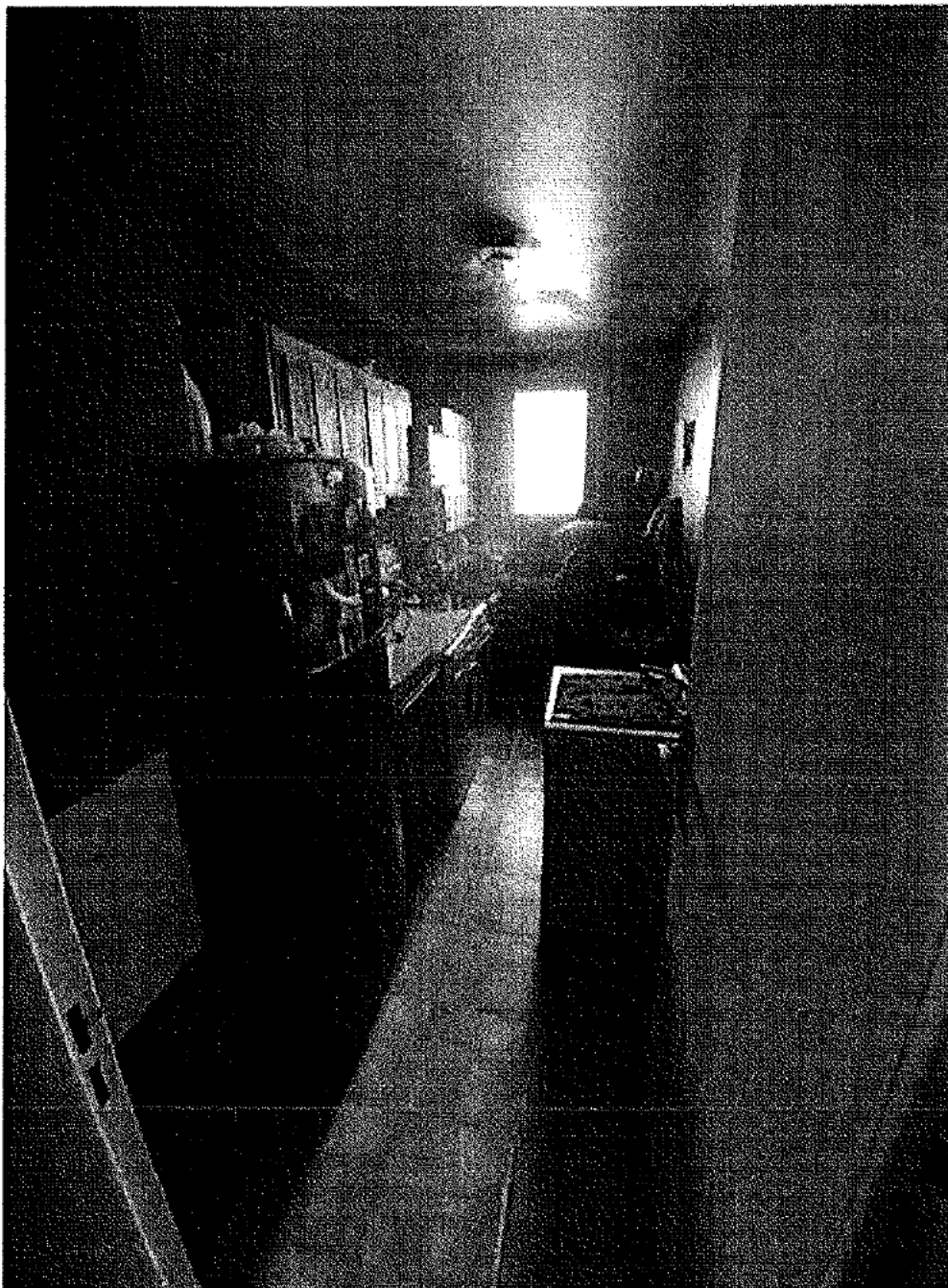
Telles sont les constatations que j'ai faites et pour lesquelles j'ai rédigé le présent procès verbal de constat sur six feuilles pour servir et valoir ce que de droit.

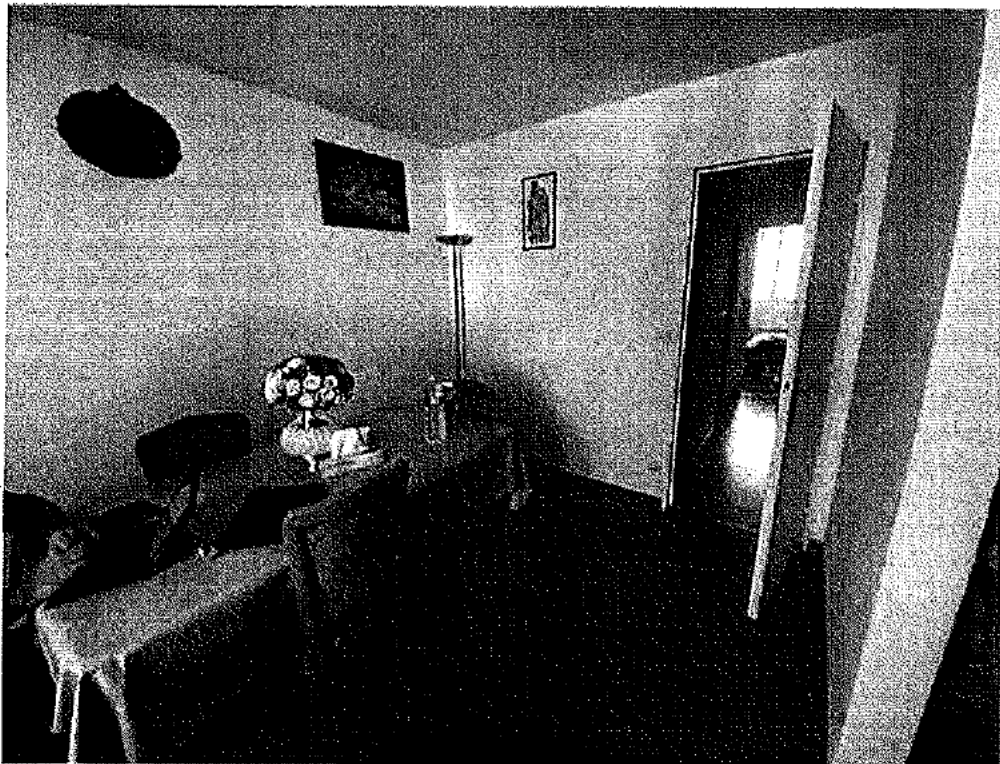
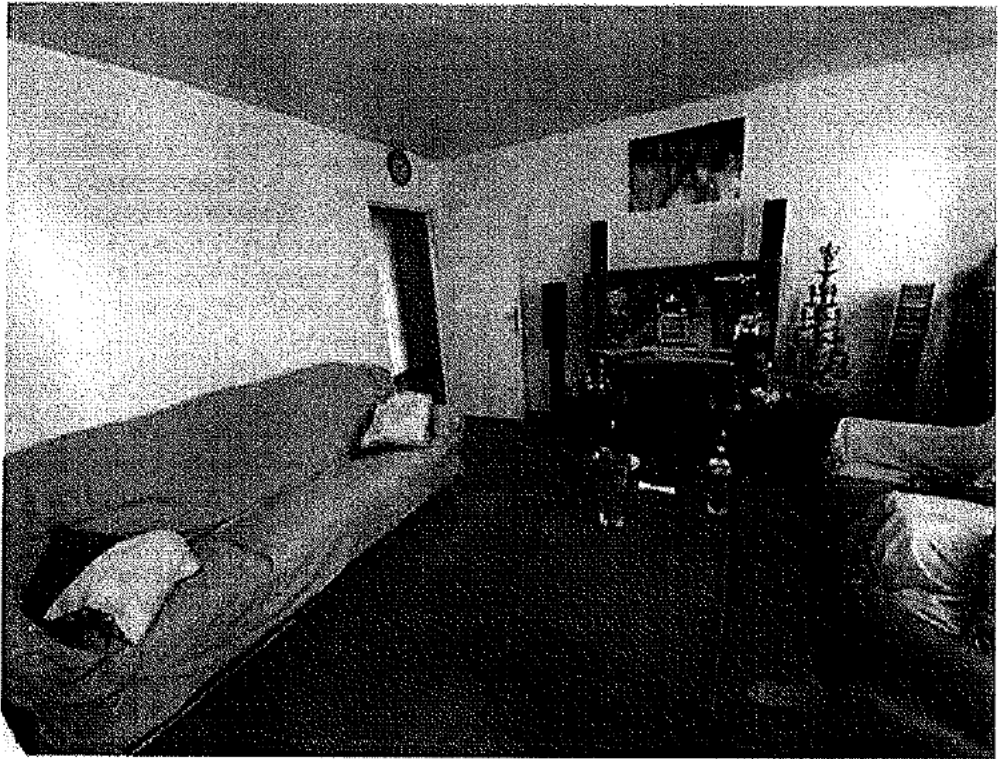
Dix sept photographies prises par mes soins et corroborant mes constatations sont annexées au présent procès verbal de constat.

Maître Laurent DUBOIS

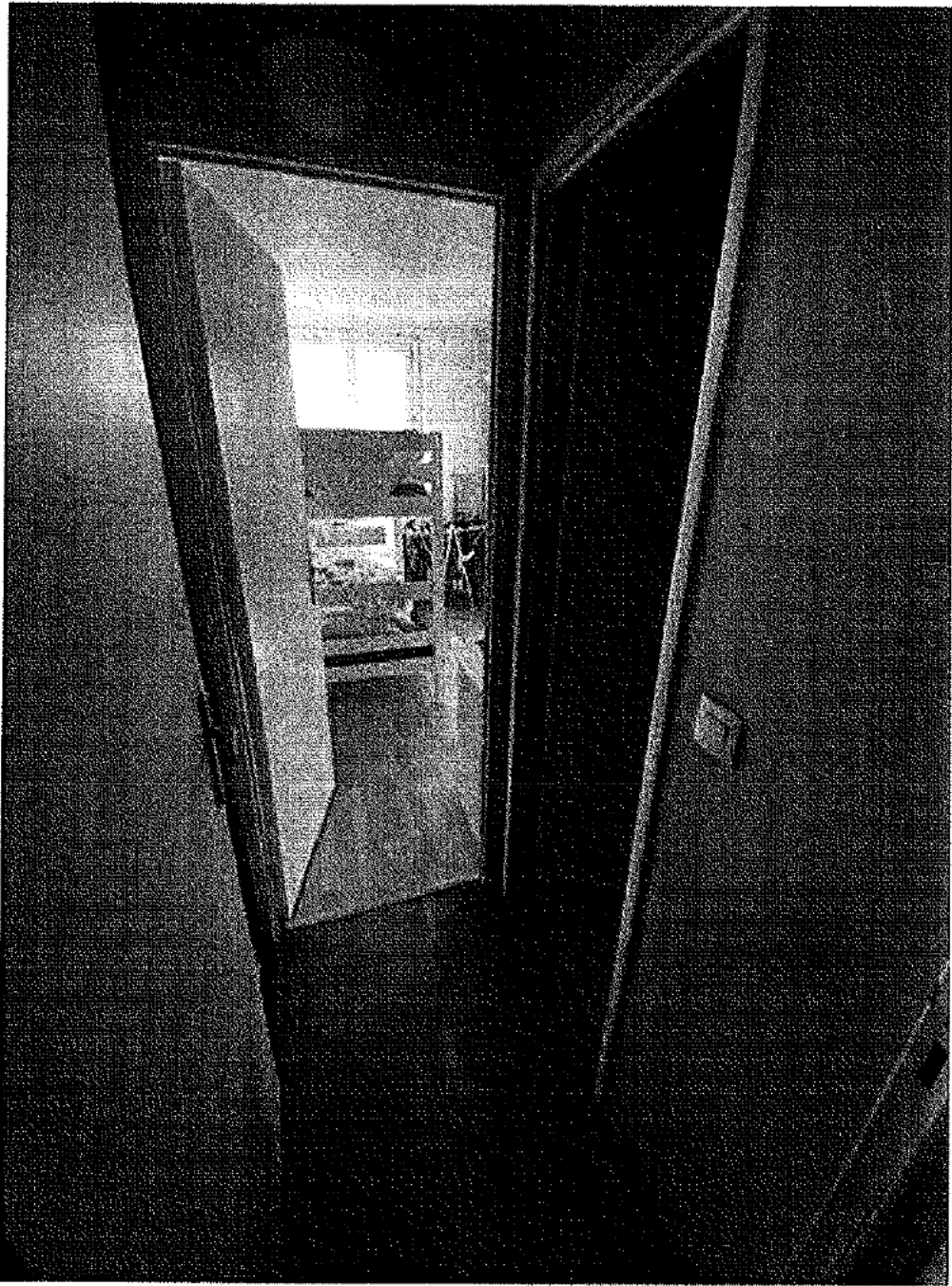




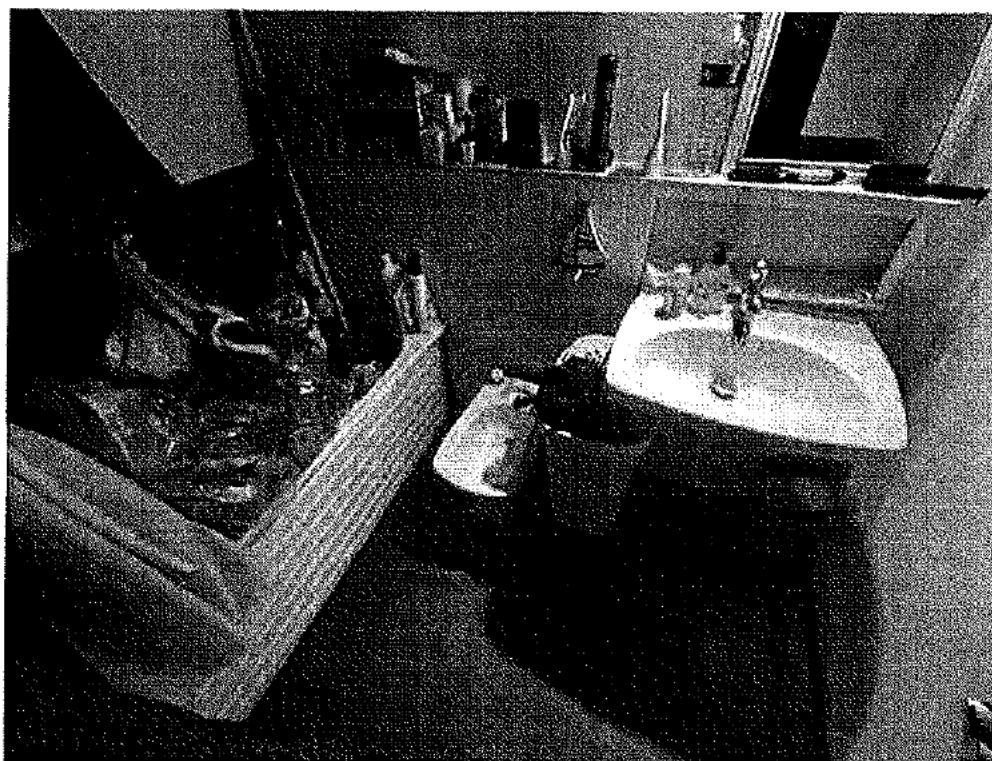


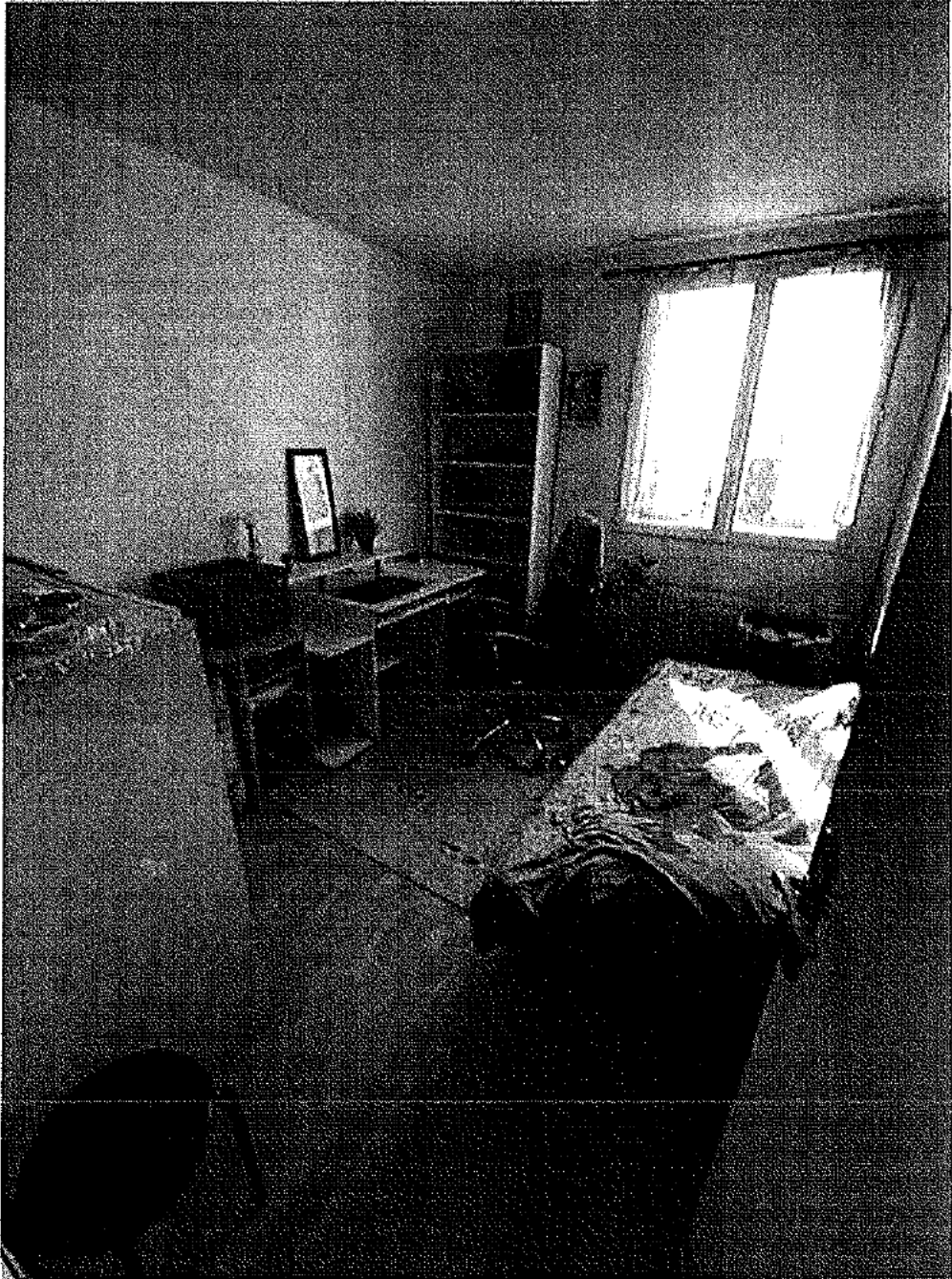


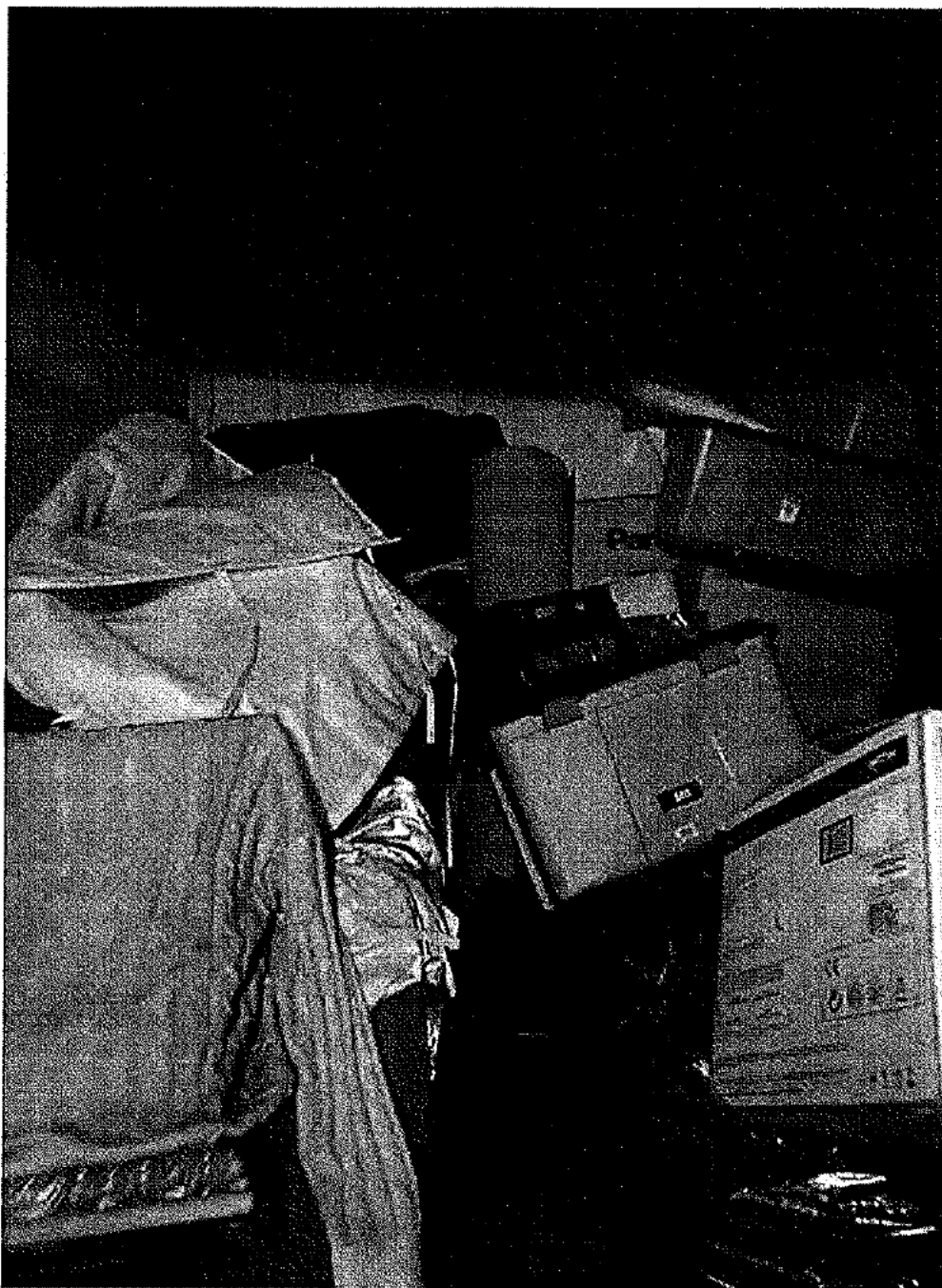


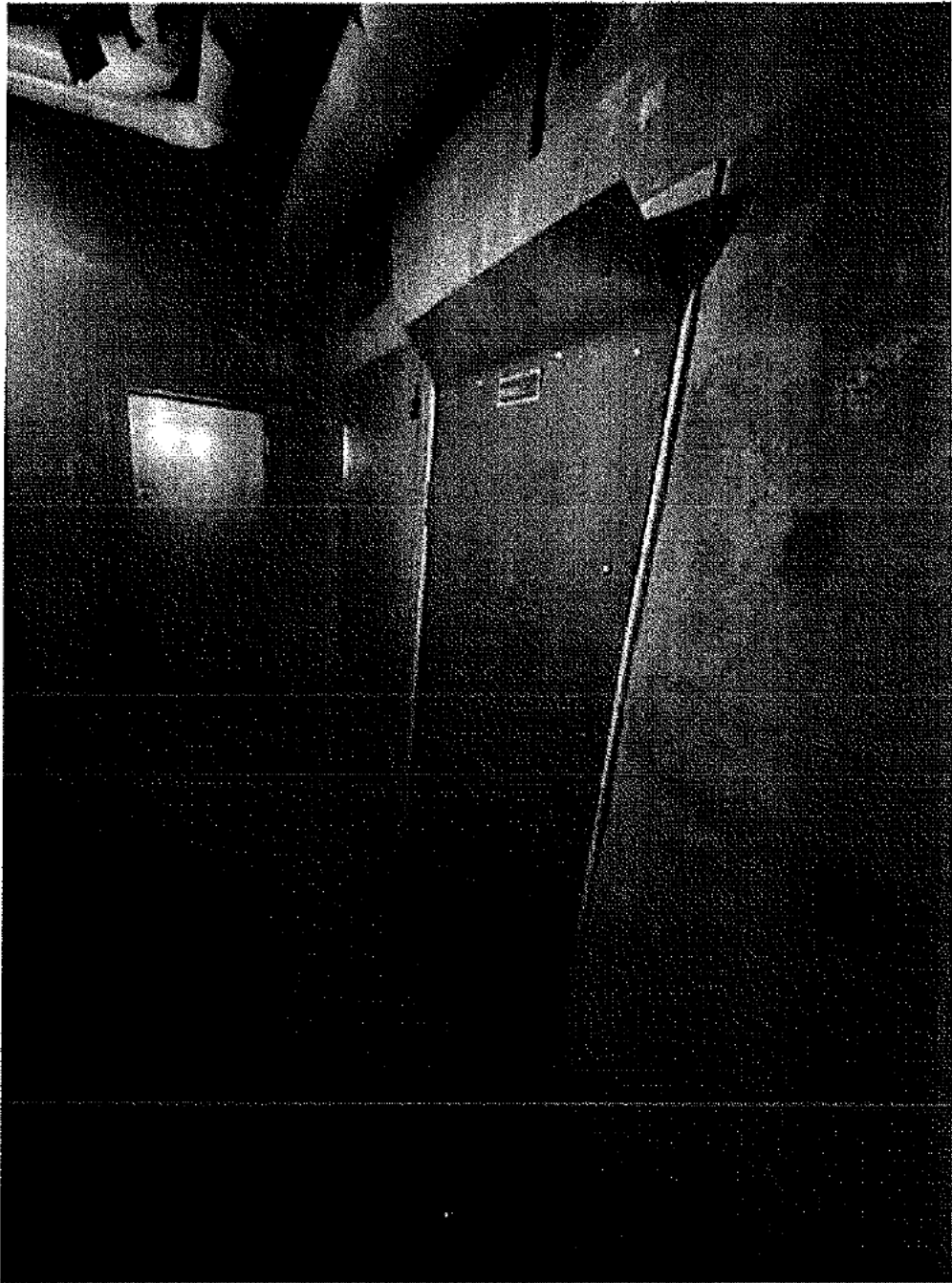












Constat dressé le 22-07-2020 par Maître DUBOIS





